



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

**Cinquante-sixième session
Sixième Commission**

Questions renvoyées à la Sixième Commission

Lettre datée du 19 septembre 2001, adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions prises par l'Assemblée générale, à la 3e séance plénière de sa cinquante-sixième session, concernant les questions renvoyées à la Sixième Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/56/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections III et IV du rapport qui concernent les ordres du jour des grandes commissions.

(Signé) **Han Seung-soo**



Annexe

Questions renvoyées à la Sixième Commission

1. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (point 159).
2. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (point 160).
3. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-quatrième session (point 161).
4. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-troisième session (point 162).
5. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 163).
6. Mise en place de la Cour pénale internationale (point 164).
7. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 165).
8. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 166).
[L'Assemblée générale a décidé que le débat initial se tiendrait dès que possible en séance plénière, étant entendu que des experts techniques de la question seront examinés par la Sixième Commission]
9. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (point 167).
10. Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 168).
11. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international de droit du développement (point 170).
12. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation hydrographique internationale (point 172).
13. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des États sahélo-sahariens (point 173).
14. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction (point 174).
15. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Partenaires dans le domaine de la population et du développement (point 176).